



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 16 septembre 2016 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Emilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Magali HENROTTE, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Secrétaire de séance : Alexandra DEPRAZ

Présence de Patricia MURTIN

Monsieur Jean Marc HENROTTE intervient pour présenter le projet de travail en partenariat entre la commune et le lycée

Suite à la décision de la commune de diminuer les gaz à effet de serre, la commission bâtiment a contacté les enseignants du lycée du Pré Saint Sauveur pour établir un projet de partenariat avec les élèves de terminale sciences et technologie industriel et développement durable. Ces élèves feront une pré-étude sur ce qui sera possible de faire en création d'une centrale photovoltaïque tout en résolvant le problème de la toiture de la salle des fêtes. Ils devront réaliser un dossier qu'ils présenteront au baccalauréat. Il y aura parallèlement une opération de communication avec d'autres sections du lycée .. Le dossier complet sera remis à la commune après les examens.

Pour que le travail puisse être réalisé, il convient de signer une convention entre la commune et le lycée..

Ouverture de séance à 20h30

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2016

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2016 est approuvé, sans remarques, à l'unanimité des présents à la séance du 29 juillet

1- Partenariat entre le Lycée du Pré Saint-Sauveur et la commune des Bouchoux : Projet de centrale villageoise photovoltaïque

Après délibération, le conseil accepte le principe de partenariat et autorise le maire à signer la convention à l'unanimité des présents.

2 – Délégation au maire : attribution d'une concession au cimetière.

Le maire informe le conseil que dans le cadre de ses délégations, une concession au cimetière est attribuée à la famille Kilahy

3 – Droit de Préemption Urbain : Vente d'un bien par M. et Mme LAVIEILLE Philippe

M et Mme Lavieille souhaite vendre leur maison à Très La Ville. Cette maison étant dans le périmètre de droit de préemption urbain, il est proposé de ne pas utiliser ce droit.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité des présents de ne pas utiliser ce droit de préemption.

4 – Mandat de vente à l'agence OptimHome pour la parcelle n° 1 du lotissement

Etant donné que le compromis de vente pour la parcelle n°1 ne pourra pas être concrétiser par une vente , l'acheteur s'étant dédit, il convient de prolonger le mandat à l'agence OptimHome pour la vente de cette parcelle (33 000 € prix de vente dont 29 998 € pour la commune)
Après délibération , le conseil accepte l'unanimité de prolonger le mandat à l'agence OptimHome pour la vente de la parcelle n°1 du lotissement des Couloirs.

5 – Signature d'une convention avec l'Entreprise DELTA PROCESS pour la mise en place d'une ligne internet dans la salle polyvalente

L'entreprise a sollicité la commune pour l'installation d'une ligne internet à la salle polyvalente à l'occasion de l'inauguration de ses locaux dans l'ancienne gendarmerie. Elle s'engage à payer tous les frais afférents à l'installation et à la résiliation ainsi que l'abonnement pour toute la durée d'engagement du contrat avec Orange (un an)

Après délibération le conseil accepte le principe et autorise le maire à signer la convention avec l'entreprise DELTA PROCESS.

6 - Suivi des budgets de la commune : décisions modificatives

A la demande du Trésorier, il convient d'incorporer les frais d'agence de la vente des parcelles dans le budget lotissement mais ceux-ci n'ont pas été inscrits dans le budget. Le budget étant en suréquilibre il n'y a pas besoin de prévoir de recette. La somme de 15 200€ sera inscrite au compte 6045.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative n°2 au budget lotissement.

7 – Compteur Linky

Suite à la dernière délibération prise, Enedis a envoyé une demande de recours gracieux pour que la commune retire cette délibération. Le SIDEC semble aller dans le même sens. Comme convenu précédemment, la commune a demandé des précisions sur les garanties prises en charge par les assurances.

Enedis affirme être assuré mais l'assureur de la commune précise ne pas assurer les risques électromagnétiques tout en précisant « qu'il s'agit de savoir qui est le propriétaire exact des compteurs. A priori, la compétence en matière d'électricité pour votre commune a été transférée au SIDEC »

Par conséquent, le conseil souhaite demander au SIDEC une attestation de propriété des compteurs afin de clarifier ce point (avec copie du courrier à Enedis)

En réponse à la demande de retrait de la délibération, il sera répondu à Enedis qu'à la suite du courrier de notre assureur on ne retire pas notre délibération car nous ne sommes pas assurés sur le fait que la commune n'est pas propriétaire et responsable des compteurs.

8 – Communes nouvelles

Un point est fait sur la réunion qui a eu lieu le 13 septembre à La Pesse où étaient invitées toutes les communes de l'ancienne communauté des Hautes Combes (sauf Lajoux qui n'est actuellement pas intéressée par le sujet)

Des groupes de travail vont être mis en place et la réflexion se poursuit. Aucune décision n'est prise.

9 – Conseil Communautaire du Haut Bugey : élaboration du Scot Haut Bugey

Les documents d'élaboration du Scot ont été transmis à la commune mais tout le monde n'a pas pu les consulter afin donner un avis en toute connaissance de cause. La prise de décision est donc ajournée au conseil du mois d'octobre.

Informations diverses

- Organisation du « jour de la nuit » : la journée nationale est fixée le 8 octobre, jour d'Azimut. Le CM des jeunes propose donc de la reporter au 15 octobre en faisant une balade nocturne à laquelle s'ajoutera la soupe populaire.
- La prochaine élection du conseil municipal des jeunes est fixée au samedi 26 novembre en ouvrant aux plus jeunes ;
- Numérotation des habitations et appellation des hameaux : c'est une demande de la Poste. Il convient de créer une commission : Jacques Colin, Emilie Blanc, René Collignon et Jérôme Grenard sont volontaires.
- Le rapport d'activité 2015 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est présenté au conseil et est consultable en mairie.
- Dates des prochaines élections : présidentielle 23 avril et 7 mai 2017, législatives 11 et 18 juin 2017
- Le conseil félicite Audrey Mathieu et Benoit Vuillermoz pour la naissance de leur fils Mattéo né le 24 août 2016.
- Le maire lit la réponse de l'ONF à propos des la présentation des bois aux ventes du Jura plutôt qu'à celle de l'Ain.
- Orange informe qu'une campagne de démontage des cabines téléphonique a commencé et que celle des Bouchoux sera démontée.
- Route du Mappa : une réunion a eu lieu sur place entre les conseillers et les services du Département pour étudier les propositions du département. Il reste encore des interrogations sur la position que doit prendre la commune. Un avis sera demandé à un juriste.
- Un panneau de voie sans issue sera placé sur les routes du Chevillois, de la Burne et de l'Enversy. Le panneau de sens interdit vieilli et abimé sur des Gentianes sera remplacé.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 28 octobre à 20h00

La séance est close à 23h30

I.HEURTIER

